

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le 
ID : 984-218400265-20230918-CM180923_71-DE

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 71 /2023

Mis en ligne le **21 SEP. 2023**

Session du 18 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 18 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : MARTIN, BASTIE, SEVE, VOREUX

Procurations :

M. MARTIN	a donné procuration à	Mme BOISGARD
Mme BASTIE	" "	M. BRABANT
Mme SEVE	" "	Mme DEBIT
M. VOREUX	" "	Mme KHALIZOFF

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASA CADENET PUYVERT

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L 5721 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de
procéder à la désignation de deux délégués à l'Association Syndicale d'Arrosage (ASA) de
CADENET – PUYVERT.

Monsieur Marc DUVAL, adjoint et délégué titulaire auprès de cet organisme, a transmis sa
démission à Madame la Préfète, le 20 juin 2023 qui l'a acceptée, le 28 juillet 2023.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire.
Les candidatures sont à lui transmettre à l'ouverture de la séance

Les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des voix sachant que si, après
deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un
troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé
est élu.

Il convient de rappeler que cette élection n'a plus lieu obligatoirement à bulletin secret. En effet, le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sont candidats :

- Délégué titulaire : Marc JAUBERT

**Après avoir procédé au vote à main levée,
Le Conseil Municipal proclame les résultats suivants :**

Marc JAUBERT

Nombre votants : 27

Pour : 22

Abstention : 5

- **Est élu à l'ASA Cadenet Puyvert :**
 - Délégué titulaire : Marc JAUBERT

Le Maire
Jean-Marc BRABANT

La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

